

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 13 mars 2020

Membres en exercice : 8
Date de Publicité : 13 mars 2020

D/2020-005

Aujourd'hui, vendredi 13 mars, à 9 heures 00, s'est réuni à son siège, 40 avenue de la Gare, à Bordeaux, le comité syndical sous la présidence de :

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente du SIVU

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames CUNY, JAMET, POITREAU et LABORDE et Messieurs du PARC et LAMAISON

A titre de suppléant :

Madame MARCHAND, excusée, avait donné pouvoir à Madame CUNY

Etaient excusés :

Mesdames BOISSEAU, DARTEYRE, JARTY-ROY, WALRYCK, BOUILHET, LIRE et LACROIX et Messieurs BRASSEUR et PRADELS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D-2020/005

***Convention de partenariat pour du don alimentaire
Approbation - Autorisation***

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Peu après sa création, notre établissement s'est engagé dans un partenariat avec la Banque Alimentaire de Bordeaux et de la Gironde afin de lutter contre le gaspillage et favoriser le don alimentaire. Les comptes rendus d'activités annuels rendent compte de la richesse de cette collaboration qui s'est néanmoins diversifiée sur le plan thématique au cours des années, tout en se réduisant en volume.

Ainsi, d'une trentaine de tonnes annuelles de denrées alimentaires confiées au milieu des années 2 000, nous sommes tombés, l'an dernier, à 13 tonnes. Il faut, d'abord, y voir le signe d'une meilleure maîtrise de notre production, de nos effectifs de convives prévisionnels et de la gestion de nos reliquats. Au final, on notera que le don alimentaire, sur une année, ne représente guère que l'équivalent d'une journée d'approvisionnements bruts pour l'établissement (il rentre chaque jour au SIVU entre 12 et 15 tonnes de denrées destinées à être transformées ou consommées directement comme les laitages...) ce qui est, somme toute, plutôt modeste. Pour autant, ce tonnage reste significatif et face à la demande qui est malheureusement croissante, le SIVU demeure un acteur important pour la Banque Alimentaire. Il est à noter, toutefois, que les DLC assez courtes de nos produits (inférieure parfois à 2 jours) peuvent aussi peser sur le quotidien de l'association qui doit planifier ses tournées quotidiennes auprès des centres de distribution du département. Cela peut contribuer également à expliquer la baisse des dons. Nous sommes donc en réflexion afin de diversifier nos partenariats de proximité et plusieurs pistes sont envisageables à cet effet, via le CREPAQ (Frigo Solidaires...) ou d'autres structures en création sur l'agglomération comme le Chainon Manquant.

Par ailleurs, la Banque Alimentaire mène des actions éducatives, citoyennes et de sensibilisation directe des jeunes publics, via des collectivités territoriales, qui peuvent impliquer leurs cuisines centrales. Il en est ainsi pour la ville de Bordeaux avec l'opération « Pat' & Potes » (Epaté tes potes) dont nous sommes les maîtres d'œuvres et qui correspond à un repas exceptionnel, composé de pâtes et de compote dans le cadre d'une démarche pédagogique et accompagnée. Ce repas est facturé au tarif habituel pour les familles, mais l'économie réalisée sur le coût des repas est reversée à la Banque Alimentaire, permettant ainsi la distribution de milliers de repas aux personnes démunies. Cette opération existe maintenant depuis plusieurs années. D'autres actions s'amorcent également, comme l'accueil conjoint sur notre établissement de personnes qui effectuent une démarche d'(ré)insertion professionnelle et ont été temporairement employées par la Banque Alimentaire. Cette action en phase de test est trop récente pour être sanctuarisée dans un cadre formalisé, mais les difficultés de recrutement de main d'œuvre que rencontre notre établissement militent pour une diversification de ses approches en la matière.

Enfin, la récente Loi Egalim instaure la nécessité d'établir des conventions de don alimentaire afin de lutter contre le gaspillage.

Les différents supports existants à ce jour se trouvent donc formalisés dans un projet de convention de don, qui a été corédigé avec la Banque Alimentaire. L'objet de cette convention est de fixer le cadre logistique et les modalités pratiques de cette collaboration. Il en sera fait un bilan annuel.

Je vous propose donc d'approuver le projet de convention tel qu'annexé à la présente délibération.

LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré décide

Article 1 :

D'approuver le projet de convention entre le SIVU et la Ville de Mérignac, tel qu'annexé à la présente.

Article 2 :

D'autoriser Madame la Présidente à signer cette convention et tout document relatif à cette affaire.

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Voix pour : 7
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux, au siège du SIVU, le 13 mars 2020

La Présidente,



Emmanuelle CUNY